

DOSSIER D'INSCRIPTION CLUB "PIERREFONT'EQUITATION"

du 01/09/2020 au 01/09/2021

Identité du pratiquant :

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Tél.:.....

Email :

J'accepte de recevoir des informations par mail (factures, stages, événements...): Oui - Non

Numéro de licence FFE(pour les personnes qui ont déjà été adhérente dans un autre centre équestre):

.....

Nom du Médecin traitant :

Tél. du cabinet : Adresse :

Personne à contacter en cas d'Urgence:

M-Mme : Adresse :

Tél :

Assurances obligatoire : Licence FFE 2021 et Joindre un certificat médical daté de moins de 3 mois .

Identité du responsable légal pour les mineurs:

Nom et Prénom:.....

Adresse :..... Tél......

.....

Email :..... J'accepte de recevoir

des informations par mail (factures, stages, événements...): Oui - Non

Renseignements concernant le pratiquant (Informations nécessaires en cas d'urgence) :

Vaccinations (pour les mineurs) :

-Fournir une photocopie des vaccinations de l'enfant inscrites sur le carnet de santé de l'enfant.

Poids : Taille :

Suit-il un traitement médical O Oui O Non Si oui le quel:.....,

Allergies :

Alimentaires : O Oui O Non

Médicamenteuses : O Oui O Non

Autres : O Oui O Non

En cas de réponse positive, joindre un certificat médical précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Problèmes médicaux particuliers :

Problème de santé particulier qui nécessite la transmission d'informations médicales, des précautions à prendre et des éventuels soins à apporter ?

O Oui O Non, si oui Lesquels:.....

REGLEMENT INTERIEUR 01/09/2020-01/09/2021

-Le club dégage toute responsabilité envers les mineurs en dehors des temps de cours ou de stage d'équitation. Le responsable du mineur s'engage donc à récupérer son enfant à la fin de son cours ou de son stage d'équitation, ou dans le cas contraire d'en assumer toutes les conséquences.

-Tout cavalier doit se munir d'une bombe norme NF et de boots et chaps ou de bottes aux termes de ses trois premières séances. Le port d'un gilet de protection est fortement conseillé .

-La durée des cours est de 1h(BABY) et 1h30 pour les autres niveaux. La pratique à cheval ou poney varie entre 30 minutes (BABY) et 1 heure .

Un temps de préparation des chevaux (pensage, théorie) de 30 à 45 minutes est mis en place. Ces durées peuvent changer selon le niveau du groupe et la météo.

-Les forfaits année: Afin que les groupes demeurent homogènes , pas de rattrapage des cours possible sauf présence d'un certificat médical ou sortie scolaire . Le rattrapage de la séance devra se faire durant les 15 jours suivant l'absence et selon les places disponibles , dans les cas contraires, elle sera définitivement perdue. Pas de rattrapage possible sur les vacances scolaires! Possibilité de création d'un avoir en cas d'hospitalisation.

L'interruption d'un forfait entraîne la facturation des heures déjà effectuées au tarif à la séance ainsi que le règlement de la licence FFE! La différence sera remboursée sous forme d'avoir non nominatif valable un an dans notre centre équestre.

-Stages durant les vacances: Inscription sur le cahier, la réservation ne sera effective qu'une fois le règlement effectué. Remboursement des stages sous forme d'avoir si l'annulation intervient au plus tard 7 jours avant le début du stage ou sur présentation d'un certificat médical. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera dû.

-Sortie en compétition: Inscription sur le cahier .La réservation ne sera effective qu'une fois le règlement effectué. Remboursement complet en cas d'annulation par le cavalier avant la clôture des engagements (8 jours avant le concours). Passée cette date, aucun remboursement ne sera dû.

-Les enfants sont encadrés par des moniteurs qualifiés. Pour une bonne progression,il est important que les parents n'interviennent pas lors de la préparation ou durant les cours. Une salle tribune est mise à disposition à l'entrée du manège pour pouvoir suivre les cours.

-Le projet pédagogique de notre centre équestre est visible sur notre site internet : <https://pierrefont-equitation.ffe.com>

-Le déplacement à pied est le seul à être autorisé au sein des écuries. Les véhicules, y compris les vélos et les cyclomoteurs, doivent stationner sur le parking en veillant à laisser le libre passage aux véhicules de sécurité et de secours.

-Les poussettes sont interdites à l'intérieur des écuries.

-Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte de l'établissement. Tout accident provoqué par un chien dans l'enceinte de l'établissement engagera la responsabilité de son propriétaire.

-Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte intérieure de l'établissement.

-Les visiteurs et cavaliers de l'établissement doivent veiller à ne pas aborder les chevaux sans les prévenir et éviter les gestes pouvant les effrayer.

-Il est interdit de donner à manger aux équidés sauf présence d'un moniteur.

-Les enfants accompagnants sont sous la surveillance de leurs parents qui doivent les maintenir hors de portée des équadés et du matériel ainsi que de veiller à empêcher toute manifestation bruyante dans les écuries et dans la salle tribune du manège. Il est strictement interdit de courir dans les écuries, tous jeux de balles ou autres, sont également prohibés dans les écuries, le manège, la carrière et les paddocks. Un terrain de jeu est mis à disposition. .

-L'accès dans la grange, le manège, la carrière et les paddocks est strictement interdit si un préposé de l'établissement équestre n'est pas présent Il est également prohibé de se tenir à proximité des véhicules de l'établissement (par exemple, tracteur, camion, calèche...)

-La licence fédérale est obligatoire pour prendre part aux activités équestres au sein de l'établissement. Elle inclut une assurance accident couvrant chaque licencié durant sa pratique équestre. Conformément aux articles L 321-1 et L 321-4 du Code du sport, les pratiquants sont assurés en responsabilité civile par l'assurance de l'établissement, durant le temps d'activité équestre. En dehors du temps de pratique équestre, les cavaliers sont couverts par leur propre assurance responsabilité civile et accident.

-Chacun est responsable de la garde et de la surveillance de son matériel. Ne rien laisser d'apparent ou de valeur dans les voitures, aux abords des boxes et dans les locaux du centre équestre. Le Centre Équestre décline toute responsabilité en cas de vol d'objets personnels.

-La responsabilité de l'établissement équestre ne saurait être engagée pour tout accident survenu suite à une inobservance du présent règlement intérieur.

AUTORISATION :

Je, soussigné(e)

-Déclare avoir pris connaissance des informations du règlement intérieur 01/09/2020-01/09/2021 ci joint et les accepter .

-Déclare avoir le plein exercice de l'autorité parentale et autorise le moniteur d'équitation du club à prendre toutes les dispositions utiles, en cas d'urgence, en vue de la mise en œuvre pour mon enfant des traitements médicaux et chirurgicaux qui pourraient s'imposer.

-Autorise : O Oui O Non, le club à reproduire et à diffuser les photographies et/ou vidéos réalisées par le club de ma personne ou de celle de mon enfant ; pour les usages exclusifs suivants : des supports vidéos, des illustrations de documents d'information, les illustrations de son site Internet, les insertions dans sa page Facebook ainsi que la presse locale. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de ces photos/vidéos ne porteront pas atteinte à ma réputation ou à ma vie privée, ou à celle de mon enfant.

-M'engage à transmettre au centre équestre, les éventuels changements d'adresses et de coordonnées téléphoniques .

-M'engage à régler l'intégralité des frais dus au titre du centre équestre.

Règlement des forfaits à l'inscription par CHEQUE(S) ou VIREMENT.

Possibilité de règlements échelonnés par chèques : 1 chèque par mois jusqu'au 15 juin 2021 maximum (Totalité des chèques à l'inscription ,chèques encaissés le 15 du mois).

-M'engage à rembourser les frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques éventuels.

Fait à :Le :

Signature du pratiquant ou responsable légale si mineur , Précédée de la mention " lu et approuvé "



INSCRIPTIONS cours d'équitation du 01/09/2020 au 04/07/2021 hors vacances scolaires:

Entourer le JOUR ET HORAIRE choisi :

MARDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
	9h-10h30 G1		9h-10h30 ADULTES
	10h30-12h DEBUTANT		10h30-12h DEBUTANT
	13h30-15h G3		13h30-15h G5-6-7
	15h-16h BABY PONEYS		15h-16h BABY PONEYS
	16h-17h30 G2	17h30-19h G 2	16h-17h30 G 1
17h30-19h G2-3	17h30-19h G4	19h-20h30 G 3-4	17h30-19h G 3
19h-20h30 COMPETITION	19h-20h30 ADULTES	20h-21h30 COMPETITION	19h-20h30 G 4

Si inscription tous les 15 jours semaine : PAIRE ou IMPAIRE (rayer la mention inutile)

Tarifs du 01/09/20 au 04/07/21 entourer votre choix	baby (3-5 ans)	Enfants / Ado (6-17 ans)	Adultes
Forfait année 1 cours/semaine hors vacances Licence FFE incluse	421 €	493 €	576 €
Forfait année 1 cours tous les 15 jours hors vacances Licence FFE incluse	259 €	295 €	360 €
-5 % à partir de 2 forfaits,-10 % à partir de 3 forfaits pour une même famille (parents et enfants)			